

## Jouet.

M. MAX ERNST résidant en Allemagne.

Demandé le 7 février 1951, à 13<sup>h</sup> 46<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 25 mars 1953. — Publié le 30 juin 1953.



L'invention concerne un jouet dans lequel un mouvement à ressort tournant sur un axe, entraîne un ou plusieurs trains figurés, qui traversent un tunnel, ou bien y sont arrêtés. A cet effet à l'entrée ou à la sortie du tunnel, il est prévu un équipement de signalisation mobile à la main ou électriquement. Un autre avantage de l'invention est que la plaque de base, avec son prolongement et le tunnel, forment une seule pièce d'estampage.

Le dessin représente l'invention dans un exemple de réalisation :

La figure 1 est une vue en plan;

La figure 2 est une élévation.

Sur la plaque de base 1, le mouvement à ressort 2 est disposé de façon connue dans un carter 3, de façon à pouvoir tourner sur un axe. Le mouvement 2 comporte un axe de remontage 4 et une barre 5 dirigée extérieurement vers le bas, à laquelle est fixé un bras 6 formé d'un fil élastique qui porte à son extrémité un simulacre de train de chemin de fer, ou objet analogue 7.

Lorsque le mouvement tourne, le train est entraîné circulairement. La plaque de base 1 porte un bras de prolongement 8 et un tunnel 9. Ces parties forment une seule pièce d'estampage.

Le tunnel porte une fente de guidage laissant passer le bras élastique tournant 6. Afin de pouvoir

stopper le train pendant sa révolution à l'intérieur du tunnel, à la sortie de celui-ci se trouve un bras de signalisation 10 qui peut tourner autour d'un axe. En variante de la forme de réalisation représentée, le bras de signalisation peut être disposé à l'entrée du tunnel. De même, on peut prévoir plusieurs tunnels et plusieurs simulacres de trains.

### RÉSUMÉ

L'invention a pour objet un jouet comportant un véhicule en déplacement circulaire, caractérisé par les points suivants pris ensemble ou séparément :

1° Un mouvement à ressort tournant lui-même sur sa base et contenu dans un carter porte un ou plusieurs simulacres fixés sur un bras élastique, qui peut être guidé sur son trajet à travers un tunnel ou y être stoppé;

2° Le tunnel comporte un bras de signalisation mobile autour d'un axe qui, suivant sa position, empêche ou permet le passage;

3° La plaque de base, son prolongement portant le tunnel, et le tunnel lui-même, forment une seule pièce d'estampage.

MAX ERNST.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNIE, André ARMENGAUD & G. HOESSARD.

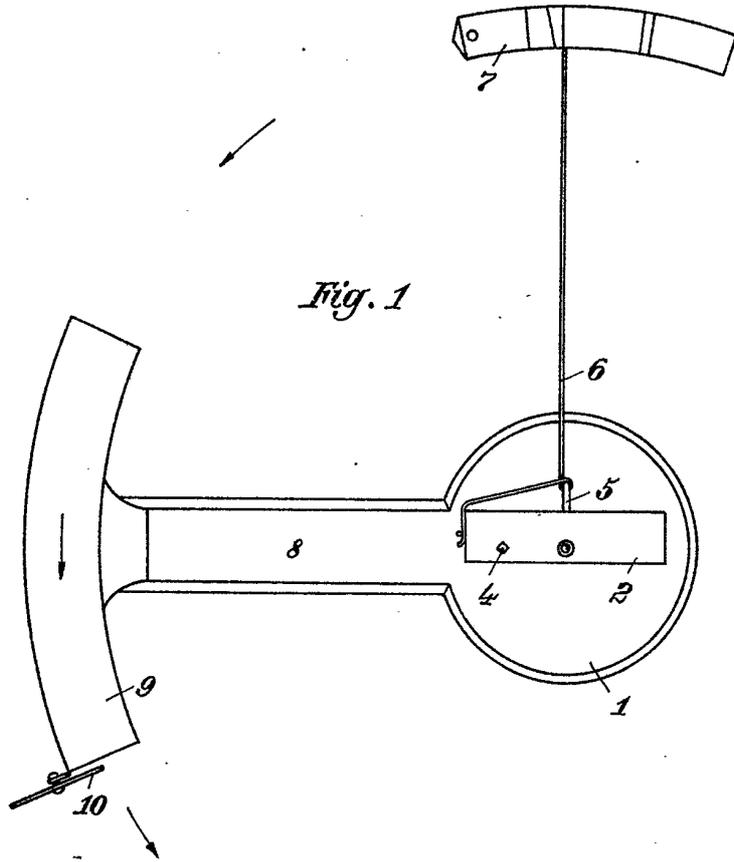


Fig. 1

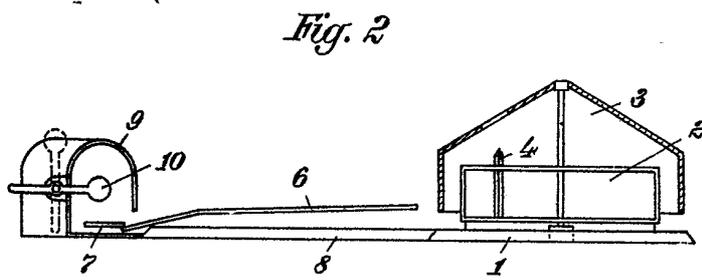


Fig. 2